

- **CALENDRIER PREVISIONNEL - ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**
- **AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES - CORPS DES DIRECTEURS DE SOINS -**

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1^{ère} quinzaine	<p>Envoi aux 8 OS du calendrier électoral prévisionnel</p> <p>+ DHOS pour information</p>	<p>Nouvel envoi aux OS sur date scrutin rectifiée (le 17 juin au lieu du 8 juin 2010)</p> <p>Avec information auprès des OS sur la liste électorale et les modalités de répartition des sièges</p> <p>Suite vérification liste électorale (envoi par mail/courrier)s</p>	<p>Demande publication de la liste électorale (arrêté par DG du CNG – publiée au BO NB : au moins deux mois avant la date du scrutin : soit le 16 avril au plus tard</p> <p>Marge de sécurité (délais de publication : au BO tous les 15 du mois). A partir de la publication : 15 j. pour les demandes de modifications -18 jours pour les réclamations – soit date limite 5 mai 2010</p> <p>Courrier aux OS sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date de l'élection et celle du dépouillement (copies arrêtés) - la date limite de dépôt* des candidatures et des professions de foi (*date limite : au moins 42 jours avant la date du scrutin – soit au plus tard le 5 mai 2010) <p>la désignation de délégués des OS pour les opérations de vote ...</p>	<p>Réception des listes de candidatures (+ professions de foi) :</p> <p>Vérification des inscriptions sur les listes</p> <p>Publication liste des électeurs au BO le 15 avril 2010</p>	<p>Envoi du matériel de vote aux électeurs (au moins 15 jours avant la date du scrutin)</p> <p><i>NB : Numérotation, classement des dossiers.</i></p> <p>(Au moins 15 jours avec les gestionnaires)</p> <p>Mise à jour de la base</p>	<p>Suite réception des votes et stockage</p> <p>Arrêté fixant la composition nominative du bureau de vote constitué pour l'élection , information aux OS sur l'organisation, la date, l'heure et lieu du bureau de vote</p>
2^{ème} quinzaine	<p>Première vérification de la liste électorale avant publication</p>	<p>Début 2^{ème} quinzaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication au JO : - Arrêté fixant la date des élections - Arrêté fixant la répartition des sièges <p>NB : au moins trois mois avant la date du scrutin – soit au plus tard le 17 mars 2010</p>	<p>Diffusion aux [ARS] de la note d'information + AP-HP+ publication au BO et transmission aux OS et aux électeurs. (J – 2 mois ½ au minimum)</p> <p>Prévoir période publications arrêtés rectificatifs liste électorale</p> <p>Envoi note avis aux électeurs</p>	<p>Arrêté fixant la liste des organisations syndicales présentant des syndicats</p> <p><i>Zone en partie neutralisée : rapatriement des dossiers</i></p>	<p>Réception des votes et stockage lieu sécurisé au CNG (2^{ème} étages : deux coffres-forts – confirmer)</p>	<p>Jour du scrutin : Jeudi 17 juin 2010 (pour mémoire : vote uniquement par correspondance. Réunion du bureau de vote mardi 22 juin 2010</p> <p>Dépouillement des votes répartition des sièges, proclamation des résultats, PV de la réunion.</p>

--	--	--	--	--	--	--